



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question au Gouvernement n° 66

Texte de la question

PAUVRETÉ

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jo Zimmermann, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Marie-Jo Zimmermann. Monsieur le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, je sais que vous devez quitter notre hémicycle pour être aux côtés du Président de la République lorsqu'il prononcera son discours devant le Conseil économique et social, mais je souhaiterais auparavant appeler votre attention sur un problème qui me tient particulièrement à cœur.

À l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, vous avez présenté ce matin, en Conseil des ministres, une communication confirmant un engagement national contre la pauvreté. Cet engagement traduit l'objectif, qu'a fixé le Président de la République, de réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans dans notre pays.

M. Michel Sapin. C'est mal parti !

Mme Marie-Jo Zimmermann. Monsieur le haut-commissaire, plus de 7 millions de personnes vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté, et il est urgent d'agir, afin d'apporter une réponse à celles et ceux de nos compatriotes qui, déjà fragilisés par la vie, se heurtent à la difficulté quotidienne de retrouver un emploi, restant de ce fait tributaires des minima sociaux pour vivre.

M. Frédéric Cuvillier. C'est votre bilan !

Mme Marie-Jo Zimmermann. Sous la précédente législature, nous avons eu l'occasion d'évoquer ces problèmes lors de votre audition par la délégation aux droits des femmes.

Le Gouvernement s'est engagé aujourd'hui dans cette voie et nous devons tous nous féliciter de la refondation de notre modèle social. En effet, notre société doit permettre à chacun de vivre dignement et de s'épanouir.

M. Frédéric Cuvillier. Paroles, paroles !

Mme Marie-Jo Zimmermann. C'est la première fois qu'un Gouvernement prend de tels engagements et nous sommes prêts à le soutenir.

Merci, monsieur le haut-commissaire, de bien vouloir nous éclairer sur la portée de ces objectifs, les personnes ou les institutions qu'ils concernent, les négociations engagées avec les différents partenaires et, surtout, les moyens que vous allez mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

M. Martin Hirsch, *haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté*. Aujourd'hui, c'est effectivement la Journée mondiale du refus de la misère. Ce matin, en Conseil des ministres, le Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, a pris l'engagement solennel de réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans dans notre pays. C'est la première fois qu'un tel engagement est pris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Cela faisait des années que nous nous battions pour que les plus hautes autorités de l'État imposent une obligation de résultat dans la lutte contre la pauvreté.

Pour réussir, il faut à la fois définir une stratégie d'ensemble, mener des actions concrètes ("*Le bouclier fiscal !*" sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche) et assurer un suivi.

S'agissant du premier point, nous avons décidé, ce matin, de passer l'ensemble des politiques publiques au crible de la lutte contre la pauvreté. (*" Et la politique fiscale ? " sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Nous devons vérifier si les mesures fiscales, environnementales et sociales, traduisent bien cet objectif de réduction de la pauvreté. La question de la pauvreté doit aussi être prise en compte dans les négociations sociales. Pour ce faire, nous travaillons avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et l'ensemble des membres du Gouvernement.

S'agissant des mesures concrètes, nous nous efforçons, dans les départements - de droite comme de gauche - d'associer, comme le demandent les associations, les personnes concernées au premier chef - allocataires du RMI, chômeurs - et l'ensemble des partenaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Au lieu de faire de grandes proclamations et d'élaborer une grande loi, pour s'apercevoir trois ans après que les moyens nécessaires n'ont pas suivi et que tout cela a échoué, nous faisons exactement l'inverse : nous partons du terrain, nous montons des actions sur le plan local et, si elles réussissent, nous les étendons. Et croyez-le, comme le Président de la République l'a assuré, nous mettrons le paquet pour que les expérimentations locales, si elles marchent, soient généralisées. Nous serons bien au rendez-vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Enfin, ce matin, en Conseil des ministres, et pour la première fois, nous nous sommes engagés à revenir chaque année devant le Parlement dire où nous en sommes. Vous jugerez ainsi si les choses avancent ou non. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Nouveau Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 66

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 octobre 2007